

Commune déléguée  
BOISEMONT

Commune déléguée  
CORN Y

Commune déléguée  
FRESNE L'ARCHEVÊQUE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf novembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires Adjoints présents :** M. Guy BURETTE, M. Pascal BERNARD, M. Richard LAVALLÉE

**Conseillers présents :** Mesdames Marie-Christine BOUDEVILLE, Stéphanie DERONGS-DUSSART, Nathalie DUTOT, Catherine GARCIA, Brigitte GERVAIS, Corinne LEMAIRE, Agnès MARTIN, Carole MICHELET, Marie PLUVIOSE  
Messieurs Marc BERI, Patrick BRIAND, Jean-Claude DORMEAU, Olivier GROUT, Willy HORCHOLLES, Dominique LANCIEN, Claude MALOEUVRE, André PIARD, Gérard SAINTPÈRE, Marc TOFFOLO, Christian VARILLE.

**Pouvoir(s) :** M. Pierre CORREA à M. Pascal BERNARD  
M. Daniel BAER à M. Guy BURETTE  
Mme Sabrina LBOUGAULT à Mme Stéphanie DERONGS-DUSSART  
M. Guillaume QUILLET à Mme Aline BERTOU

**Excusés :** M. Michel CHÉRON, Mme Karine DE MEYER, M. Jean-Luc FLEURY, M. Éric SOARES DE MATOS

**Absents :** M. Bernard BLAISE, Mme Valérie DUCHESNE, M. Fabien SERAFF

**Secrétaire de séance :** M. Guy BURETTE

**Délibérations**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de supprimer les délibérations suivantes :

- Concernant le syndicat des eaux, SNA doit délibérer à la place des communes, c'est de sa compétence. Pour la sortie des Andelys du syndicat des eaux cela fait plus de 3 mois donc l'avis est réputé favorable.
- Concernant la suppression de poste, elle doit passer d'abord par le Comité Technique du Centre de Gestion, le 16 janvier 2020 avant d'être validée par le Conseil municipal. Nous reprendrons cette délibération ultérieurement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à supprimer les deux délibérations.

Madame le Maire remercie les élus de leur présence et demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2019, envoyé par mail précédemment.  
A l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 8 octobre 2019 est approuvé.

**Objet : Demande de subventions**

**Au titre de la DETR**

**1°) concernant la rénovation de la voûte de l'église et de la toiture de la commune déléguée de Corny.**

**Nombre de votants: 28**

Afin de permettre de réaliser les travaux et que les coûts soient moins importants pour la commune, Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR (40%) et auprès du Département au titre de « mon village mon amour » (30%).

Les travaux consistent à faire la réparation de la voûte du cœur et sa peinture et la consolidation de la couverture (ardoise).

**2°) concernant l'accès PMR des WC de la mairie et de la salle des fêtes, ainsi que le chemin de l'église et du cimetière de la commune déléguée de Corny.**

Pour permettre l'accès aux divers bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, il convient de faire une mise en conformité.

- Pour la mairie, Il est proposé de fermer le préau existant non utilisé et ainsi pouvoir modifier les WC ;
- Pour la salle des fêtes, modification de toute la partie sanitaire ;
- Création d'un chemin béton pour l'accès à l'église et au cimetière.

Nous pouvons prétendre à une subvention DETR jusqu'à 40%, cumulable avec la subvention du Département.

**3°) Au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) concernant la rénovation thermique de la salle d'archivage sur la commune déléguée de Corny.**

Le Maire est civilement responsable envers sa commune de l'intégralité des archives communales et de leur bonne conservation. Afin de répondre aux normes concernant la salle d'archivage de la commune déléguée de Corny, il convient de refaire l'isolation inexistante et modifier les menuiseries actuellement en mauvais état. La commune peut prétendre à une subvention DSIL jusqu'à 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

**Objet : Validation du RIFSEEP (Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour la commune de Frenelles en Vexin**

Suite à l'avis favorable du Comité technique du 07/11/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'abroger l'ensemble des dispositions antérieures fixant par délibération du conseil municipal sur les modalités d'octroi du régime indemnitaire aux cadres emplois concernés par le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et d'approuver l'application du RIFSEEP selon les modalités présentées pour les agents relevant des différents cadres emplois de la collectivité à compter du 01/01/2020, pour les cadres emplois dont les arrêtés d'application auront été publiés au journal officiel, étant précisé que l'entrée en vigueur pour les autres cadres emplois est différée à la date de publication desdits arrêtés.

- De fixer les groupes de fonction par catégorie et cadres emplois selon le tableau joint (annexe 2) à la présente délibération.

- De fixer pour l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), le complément indemnitaire annuel (CIA) les montants minimum et maximum définis dans le tableau joint (annexe 2) à la présente délibération.

-D'autoriser Madame le Maire à signer les arrêtés d'attribution individuels correspondants.

**Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif sur la commune de Frenelles en Vexin.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Suite à la demande de mutation d'un agent administratif à temps non complet au sein de la collectivité. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, Madame le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 16 Décembre 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Tableau des effectifs :**

Suite à la mutation et à la création d'un poste administratif, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Tableau des effectifs et du temps de travail effectif du personnel communal au 1<sup>er</sup> septembre 2019 (avant)**

Filière	Grade	Cat	Contrat	Temps de travail effectif	Effectif
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Titulaire CNRACL	17,50/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	21/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD	Selon le besoin du service	1
Technique	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	32,30/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	13,50/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	24/35 <sup>ème</sup>	3
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	Selon le besoin du service	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	24/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	20/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	20/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	22/35 <sup>ème</sup>	1
		C	Contrat PEC*	20/35 <sup>ème</sup>	5
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Contrat en CDD	Selon le besoin du service	2
Sanitaire et	Agent spécialisé principal de	C	Titulaire CNRACL	28/35 <sup>ème</sup>	1

Sociale	2ème classe				
---------	-------------	--	--	--	--

\* *Contrat Parcours Emploi Compétences*

14,78 équivalents temps plein

**Modification du tableau des effectifs et du temps de travail effectif du personnel communal au 15 décembre 2019**

Filière	Grade	Cat	Contrat	Temps de travail effectif	Effectif
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Titulaire CNRACL	17,50/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	21/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD ou PEC	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD	Selon le besoin du service	1
Technique	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	32,30/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	13,50/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	24/35 <sup>ème</sup>	3
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	Selon le besoin du service	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	24/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	20/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	20/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	22/35 <sup>ème</sup>	1
		C	Contrat PEC*	20/35 <sup>ème</sup>	5
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Contrat en CDD	Selon le besoin du service	2
Sanitaire et Sociale	Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	Titulaire CNRACL	28/35 <sup>ème</sup>	1

\* *Contrat Parcours Emploi Compétences*

15,78 équivalents temps plein

Il est proposé d'approuver le tableau des effectifs ci-dessus.

La suppression du poste de secrétaire à Corny interviendra au prochain Conseil Municipal, il faut attendre l'avis du comité technique du Centre De Gestion qui est programmé, le 16 janvier 2020.

**Informations diverses**

**Syndicat d'aérodrome d'Etrépagny**

Madame le Maire expose s'être entretenue avec Monsieur Marteau, Président du syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny, la demande 2016 de la Commune de Corny pour sortir du syndicat n'a jamais été prise en compte. La délibération prise au dernier Conseil Municipal lui a été envoyée, pour qu'elle soit mise à l'ordre du jour du prochain comité syndical en 2020. La participation a été réglée pour un montant de 126,06€. Nous veillerons à la suite à ce dossier.

**Travaux :**

Boisemont RD 6014 : il y a 3 à 4 jours de retard suite à un incident sur les fils d'orange qui a privé pratiquement d'une semaine de téléphone et d'internet, les administrés de la rue de l'église. Il faut encore compter une semaine de travaux, la météo fait défaut aussi pour l'avancée des travaux ;

Corny : L'aménagement PMR de la cour de la mairie a été réalisé en enrobé ainsi que le marquage, les menuiseries (normes PMR) de la mairie ont été remplacées.

Fresne L'Archevêque : Mini giratoire, découverte de pavés à l'intersection côté Ecouis, ce qui occasionne des frais supplémentaires pour les enlever et pour renforcer la structure. Découverte également d'amiante sous la chaussée, un prélèvement supplémentaire dans l'enrobé, pour la recherche de l'amiante a été demandé par le Département. Les batteries des feux de circulation alternée ont été volées à deux reprises. L'enrobé est prévu le lundi pour ne pas impacter les commerçants. Les conditions météorologiques sont néfastes et modifient les délais.

**Arrêté municipal sur l'interdiction de circulation des poids lourds en transit, la nuit :**

Après une réunion avec le Département de l'Eure et les communes des Andelys, Courcelles sur Seine, Val d'Hazey, et Les 3 Lacs, pour évoquer l'augmentation des poids lourds en transit circulant sur notre territoire depuis que certaines communes de la vallée de l'Andelle ont pris des arrêtés interdisant les PL.

Afin de permettre la réduction des nuisances pour les riverains, la nuit de 22H à 6H, un arrêté a été pris par Madame Le Maire pour interdire les poids lourds en transit, les véhicules visés sont essentiellement les containers, les poids lourds locaux et départementaux ne sont pas concernés.

Sur notre territoire, les routes concernées sont la RD1, la traversée de Fresne L'Archevêque et la RD 316 traversant St Jean de Frenelles. La RD 6014 n'est pas impactée par cet arrêté car c'est une route catégorie 1.

Après débat, 3 voix contre et 3 abstentions sur cet arrêté pris.

### **Abribus**

Beaucoup de retard pour la pose d'abri bus est à déplorer, du fait de la panne d'une machine à bois et manque d'approvisionnement en bois, malgré l'insistance de Madame le Maire, auprès de la société Bueil publicité.

La livraison et la pose sont prévues la semaine du 10 décembre.

Un rendez-vous avec la société Bueil a eu lieu, des nouveaux abris bus vont être posés.

### **Boisemont:**

- Avec les travaux de sécurisation la RD 6014, un abribus va être mis en place à hauteur de la Sente à Valois et l'arrêt de la mare va être transféré au nouvel arrêt. Un autre abribus sera implanté à côté de l'école où tous les cars s'arrêtent et un autre face à la Chapelle à St Jean de Frenelles

### **Corny :**

Il est prévu un abribus double à l'arrêt des cottages face à celui qui existe, reste à déterminer l'emplacement.

Fresne L'Archevêque ; Les abribus sont prévus :

-A côté du parking de l'arrêt de l'école

-A l'église

-Au clos du Lilas

-9 rue grande

### **Signalétique:**

Lors du parlement des maires à SNA, la DDTM a présenté la charte signalétique établie avec le Département. Le but est d'instaurer la même signalétique sur le Département. La commune a la volonté de faire la même chose sur le territoire de Frenelles en Vexin.

C'est Stéphanie Dussart, Dominique Lancien et Christian Varille qui travaillent sur le sujet. Ils sont entrain de recenser les emplacements et ont pris contact avec la DDTM pour se faire aider et reviendront vers le conseil municipal.

### **Groupe scolaire de Boisemont**

La commission de sécurité va avoir lieu le 19 décembre pour valider l'autorisation d'accueillir du public. Si un avis favorable est rendu, le déménagement des classes aura lieu pendant les vacances de Noël, le personnel va aider ce qui était prévu depuis les vacances d'été.

### **Salle des fêtes de Fresne**

Les travaux avancent et sont pratiquement terminés.

### **Question diverse :**

M. Marc BERI demande où en est l'avancement de la fibre qui était prévue le 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Orange a pris beaucoup de retard et les délais risquent d'être modifiés, mais l'entreprise aura des pénalités.

Madame le Maire signale qu'elle vient de recevoir la demande d'implantation des armoires. 3 armoires sont prévues, une devant la Sente à Valois, la 2<sup>ème</sup> à St Jean de Frenelles à hauteur du Gite d'Hélène et la 3<sup>ème</sup> à côté de la mairie de Fresne L'Archevêque.

Plus de question, la séance est levée à 20h15.

Madame Le Maire  
Madame Aline BERTOU

Secrétaire de séance  
Guy BURETTE